

CONVOCATION DU 06 DECEMBRE 2016 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016 :

Convocation en date du 06 décembre 2016, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi douze décembre deux mille seize, à vingt heures trente minute à l'effet de procéder à :

- 1) Décisions modificatives BP 2016
- 2) Cotisations MNT –personnel communal
- 3) Modification des statuts de la communauté de communes « Ardèche Sources et Volcans »
- 4) Maître d'œuvre pour projet salle polyvalente
- 5) Demande de subventions espace d'animation – salle polyvalente
- 6) Vente terrain communal –parcelle B1939-1934 (demande du locataire actuel)
- 7) Dossier Télé Diffusion de France - le Rivier – suite à donner
- 8) Questions diverses.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 06 décembre 2016

Date d'affichage : 06 décembre 2016

L'an deux mille seize et le douze du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, M. TREMBLEY Guy, M. ALLEGRE Guillaume, Mme TERME Annie Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, Mme BACCONNIER Virginie, Mme HENNACHE Marie-Hélène, M. CONDOR Alain

Excusés : M. FERMENT Bernard, Mme PERGE Christine.

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme HENNACHE Marie-Hélène.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2016.

Four : 13 Contre : 0 Abstention : 0

1) DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération modificative n°6 du budget primitif principal 2016 ci-dessous :

D1641 : + 3001.00

D2031 : + 3001.00

D60632 : + 1 000.00

D611 : + 3 000.00

D61523 : + 8 000.00

D6232 : + 1 000.00

D022 : - 13 000.00

Four : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération modificative n°2 et n°3 du budget primitif service des eaux 2016 ci-dessous :

D2315 : + 23 000.73

R001 : + 23 000.73

D6063 : + 1 300.00

D6068 : + 1 800.00

D6378 : + 1 800.00

D66111 : + 100.00

D621 : - 5 000.00

Four : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2) PARTICIPATION MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE PAR AGENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le maire informe le Conseil Municipal que la cotisation Mutuelle Nationale Territoriale passera de 1.16 % (taux actuel) à 1.33 % par agent et par mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et propose donc de revoir la participation au financement à 13 euros par agent et par mois.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la participation de 13 euros par agent et par mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et charge Monsieur le Maire :

- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier Mutuelle Nationale Territoriale,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2017

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS ».

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », prise en séance du 16 novembre 2016, validant la modification des statuts avec les dispositions de la loi NOTRe.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, conformément aux articles L5211-17, L5211-18 et L5211-20 du code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans »
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au service de contrôle de légalité et ensuite à Monsieur le Président de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans ».

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 1

4) MAITRISE D'ŒUVRE POUR REFECTION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2016, trois bureaux d'études ont été contactés pour faire une proposition tarifaire pour une maîtrise d'œuvre.

Seulement deux ont répondu à savoir :

- Cabinet selarl d'architecture L'HERMET : montant honoraires 10 % du montant des travaux
- BECP Créateur d'espaces : montant honoraires 7 % du montant des travaux

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent BECP CREATEUR D'ESPACES pour suivre la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente et charge Monsieur le Maire :

- de contacter BECP CREATEUR D'ESPACES afin de réaliser une première esquisse des travaux de réfection de la salle polyvalente,
- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2017.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR REFECTION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que concernant la réfection de la salle polyvalente, il y a lieu de contacter divers organismes afin d'obtenir des aides financières à savoir :

- Conseil Départemental – Ardèche durable 2017
- Pays d'Ardèche Méridionale
- Parc Naturel des Monts d'Ardèche

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Monsieur le Maire :

- d'effectuer des demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental, du Pays d'Ardèche Méridionale, du Parc des Monts d'Ardèche,
- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2017.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6) VENTE PARCELLES TERRAINS B1939, B1934, B75

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de Messieurs BERTRAND Fabien et PALPACUER Jacques, souhaitant acquérir les parcelles B1939, B1934, B75 pour une superficie totale de 2962 m<sup>2</sup>, en zone aléas risques miniers, situées « Pont de Prades » à trois euros le m<sup>2</sup>.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de vendre ces parcelles et chargent Monsieur le Maire :

- de contacter Messieurs BERTRAND Fabien et PALPACUER Jacques,
- les frais de géomètre et notaire seront à la charge des acquéreurs,
- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2017.

Four : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7) BAIL AVEC TELE DIFFUSION DE FRANCE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de bail de la société TELE DIFFUSION DE France, ainsi que la délibération du conseil municipal du 17 octobre 2016 le chargeant de signer le bail avec la société TELE DIFFUSION DE France.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a toujours pas signé le bail. Un collectif a été créé contre l'installation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Un débat s'est engagé, entre l'opportunité de signer le bail ou que TELE DIFFUSION DE France se tourne vers un propriétaire privé. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne signera pas le bail et au cas où une demande de ce type d'installation serait déposée sur le territoire communal, il appliquera la « loi Abeille ». Cette loi du 9 février 2015 et décret du 9 septembre 2016 prévoient une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques (dossier et simulation) communiquée à la population et recueillera les observations des habitants. La parole est donnée aux membres du collectif présent.

8) QUESTIONS DIVERSES :

## 8-1 : PLUI :

Monsieur le Maire un point sur le dossier PLIU ; une réunion de travail aura lieu le vendredi 16 décembre dans le cadre de l'élaboration du PLUI concernant l'étude des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis.

## 8-2 : TRAVAUX RD 19 :

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection des réseaux eaux et assainissements sont terminés, les travaux sur les réseaux secs vont débuter mi janvier 2017.

## 8-3 : VŒUX 2017 :

Les vœux de la municipalité auront lieu le 7 janvier 2017.

## 8-4 : COLIS NOEL 2016 :

Réception des colis le mercredi 14 décembre 2016 et répartition pour distribution jeudi 15 décembre 2016 à 18 heures.

## 8-5 : FESTIVAL THEATRE :

Le festival de théâtre aura lieu le 3, 4, 5 février 2017 à la salle des fêtes de Prades.

*La séance est levée à 22 heures 20 minutes.*